



## CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 03 octobre 2024

**Motion du groupe UDI****"Pour le maintien du rôle des Régions dans la politique européenne de cohésion"**

Alors que les discussions s'amorcent concernant la politique de cohésion post-2027, le **Groupe UDI** souhaite renouveler son attachement à une **politique européenne de cohésion ambitieuse, responsable et solidaire**, au sein de laquelle notre Région Hauts-de-France a toute sa place en tant qu'Autorité de Gestion des fonds européens.

**Les Régions constituent la cheville ouvrière de l'Union européenne.** Par leur connaissance des besoins et des spécificités propres aux différents territoires, c'est l'échelon territorial le plus à même de servir de relais entre les institutions européennes, les collectivités, les entreprises et les citoyens, dans le respect du principe de subsidiarité. C'est pourquoi, afin de réduire les disparités et pour participer au développement de l'ensemble des Etats membres, l'Union européenne répartit équitablement entre les 242 régions européennes les investissements selon le principe de péréquation.

**La Région Hauts-de-France se voit ainsi être largement bénéficiaire des fonds européens avec 1,36 milliards d'euros pour la période 2021-2027.** Cette importante dotation lui permet d'**accentuer le renouveau de son territoire en insistant sur la transition écologique et la lutte contre les inégalités.**

Cependant, l'avenir de la politique de cohésion européenne préoccupe le Groupe UDI. En effet, en mars dernier, la publication du **9<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale** de la Commission européenne a **ouvert les débats sur la politique de cohésion post-2027.**

Bien qu'elle engendre des résultats concrets et positifs pour de nombreux territoires européens, la mise en place en 2021 de **la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR)** l'a mise à mal. **Nous craignons que ce mode de gestion d'urgence associé à une gouvernance très centralisée au profit des Etats, ouvre la porte à une réforme fondamentale de la politique européenne de cohésion, ou pire, à sa disparition.**

Même si **les politiques conjoncturelles permettent de répondre aux imprévus plus rapidement et font avancer le projet européen dans certains domaines**, elles ne peuvent pas se substituer pour autant à une stratégie de développement réfléchie, concertée, planifiée intégrant l'ensemble des territoires européens dans une même perspective.

C'est tout le sens de la déclaration commune qui a été signée entre notre Région Hauts-de-France et les cinq départements qui la composent.

Dans ce contexte, le Groupe UDI propose :

- Que la future politique de cohésion continue à concourir à **l'harmonisation et à la convergence du territoire européen ;**

- Que le respect des principes de partenariat et de subsidiarité préserve **le rôle primordial des Autorités Régionales d'Europe dans le processus de programmation et de mise en œuvre de la politique de cohésion** ;
- **Que les politiques conjoncturelles ne remplacent pas les politiques structurelles**, elles seules permettant de faire adhérer tous les Etats membres à un même projet européen identifié.

MOTION ADOPTÉE



**Daniel LECA**